

ABONNEMENT.
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 chez BONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33 ;
 A EWIG,
 Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames 30
 Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
 Place de la Bourse, 3.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS
BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
 30 Octobre 1880.

Exécution des décrets.

COLLISIONS SANGLANTES A AVIGNON.
 Nous recevons une dépêche chiffrée qui nous annonce l'expulsion des RR. PP. Récollets du couvent d'Avignon.
 Cette expulsion a eu lieu hier matin (vendredi).
 Quand les agents du gouvernement se sont présentés pour exécuter les ordres de M. Constans, ils ont trouvé la porte murée en dedans, et l'ont attaquée à coups de pioche.
 Aussitôt les Récollets se sont mis à sonner les cloches du couvent à toute volée, et leurs amis laïques, qui étaient en permanence pour les assister au moment du danger, se sont mis à tirer des coups de fusil.
 Aussitôt, toute la population avignonnaise, hommes, femmes et enfants, s'est précipitée vers la rue Annanelle, où est situé le couvent.
 Pendant que les agents du gouvernement accomplissaient leur œuvre de démolition et de crochetage, des collisions sanglantes ont eu lieu aux alentours du couvent.
 L'exaspération de la population est arrivée à son paroxysme et on a des craintes sérieuses pour le maintien de la paix publique.
 Il a fallu deux heures pour briser la porte des Récollets. Un agent de police a frappé brutalement un vieillard septuagénaire, père d'un des religieux. La garnison était consignée.
 4,000 personnes ont conduit en triomphe deux religieux à l'archevêché, les couvrant de fleurs et de couronnes. La gendarmerie a chargé la foule; la comtesse de Vogüé a été arrêtée, ainsi que M. Granier, petit-fils du sénateur.
 Avignon, 29 octobre.
 Pendant qu'on abattait les portes à coups

de hache, les Pères et les civils enfermés dans le couvent faisaient éclater des bombes d'alarme sur la terrasse du couvent.
 Un des Récollets expulsés est sorti du couvent au milieu des applaudissements; puis, accompagné d'une dizaine de personnes en habit noir, il a remonté la rue Saint-Agricole, escorté par environ 400 femmes portant des bouquets et des couronnes. Quatorze personnes, dont huit femmes, ont été arrêtées.
 Parmi ces dernières se trouve M^{me} de Vogüé, qui a vivement apostrophé M. Carrère, commandant de gendarmerie.
 Un groupe de femmes des Halles est venu devant les bureaux du *Réveil du Midi* et du *Petit Méridional* criant: « A bas les fédérés ! »
 Une autre dépêche nous annonce que pendant la nuit le drapeau blanc aurait été hissé par des mains inconnues au balcon de la préfecture.
 Le préfet Schnerb, terrifié, a fait venir à Avignon toutes les brigades de gendarmerie des environs.
 Perpignan, 29 octobre.
 Les décrets ont été appliqués ce matin aux Capucins. L'exécution a duré deux heures. Les Capucins sont sortis, après avoir déclaré qu'ils ne céderaient qu'à la force. Le supérieur a lu au commissaire central une protestation contenant la formule d'excommunication. Au dernier moment, l'évêque est arrivé et a transporté le Saint-Sacrement au collège de Saint-Louis, voisin du couvent des Capucins. Le vicaire général a informé l'évêque qu'une excommunication avait été prononcée contre le préfet et tous les agents qui ont contribué à l'exécution des décrets.
 Aix, 29 octobre.
 M. Peloux, sous-préfet d'Aix, a procédé ce matin à l'expulsion des Capucins.
 Des dépêches annoncent que les Récollets, à Rennes, et les Capucins, au Mans et à Céret, ont été expulsés hier matin.

Marseille, 29 octobre.
 L'exécution a commencé ce matin, à 6 heures, chez les Capucins.
 Trois portes barricadées ont été successivement enfoncées. Pendant cette opération, les agents ont reçu quelques briques lancées par-dessus le mur. Derrière la troisième porte, ils ont trouvé sept cents personnes environ qui ont été expulsées.
 M. Lombardon, avoué, a été arrêté; on lui a mis les menottes. La foule lui a fait une ovation à la sortie du couvent.
 M. de la Chambre a été également arrêté.
 M. Joseph Dubosc, rédacteur du *Citoyen*, qui avait été arrêté ce matin, a été mis en liberté sur parole.
 Il a fallu forcer une à une les cellules au nombre de 60.
 Les amis des Capucins, qui se trouvaient dans l'intérieur du couvent, en sont sortis en criant: « Vive la liberté! Vivent les Capucins ! »
 Dans la cour, M. Dubosc, s'adressant aux gendarmes, leur a dit: « Souvenez-vous que vous avez été fusillés avec les Dominicains et les Capucins par les communards de la Roquette ». Aussitôt des cris de: « Vivent les gendarmes ! » se font entendre.
 Le premier Capucin sorti est accueilli au dehors par des applaudissements. On lui jette des fleurs. La foule, agenouillée, reçoit sa bénédiction.
 Le comte des Isnards a été blessé à la tête d'un coup de pierre. Avec le marquis de Coriolis, ont été arrêtés M. de Lombardon et plusieurs autres.
 La population en masse a protesté contre cette exécution.

« Ce qui choque les instincts de la province, dit le *Parlement*, c'est la manière dont les décrets sont appliqués. C'est la première fois que la loi se présente aux provinciaux sous un aspect aussi étrange; c'est la première fois qu'ils lui voient employer les procédés réservés jusqu'ici à l'illégalité. Jésus-Christ dans l'Évangile, menaçant ses disciples de la mort, leur dit qu'elle arrivera à la dérobée comme un voleur. Si je ne craignais de faire une comparaison irrespectueuse, je dirais que M. Constans se sert de la police comme Jésus-Christ de la mort.

» Comment veut-on que le sentiment de l'autorité, que la notion du respect sans lesquels il n'y a pas de gouvernement possible, survivent au spectacle de ces commissaires de police entrant dans les cloîtres par des portes basses, à la faveur du recueillement d'une messe, se glissant sans mot dire à travers les couloirs et tombant à l'improviste au milieu de moines qui ont eu quelque mérite, on en conviendra, à ne pas confondre, dans le coup de la surprise, ces représentants dégénérés de la loi avec de simples violateurs de leur domicile. Jamais pareille chose ne s'était vue; jamais pareille confusion de procédés n'avait donné lieu à d'aussi profondes confusions d'idées. Le gouvernement qui ne comprend pas quelle démoralisation cette manière d'agir développe dans le pays, serait le plus coupable des gouvernements s'il n'en était pas le plus aveugle.

» Le bon sens provincial, révolté par des scènes qui lui rappellent le souvenir des plus tristes époques de notre histoire, en arrive à se demander si ces fameuses lois existantes, au nom desquelles on commet des actes aussi étranges, sont réellement des lois, de véritables lois. Si c'étaient des lois, de véritables lois, on les appliquerait comme des lois ordinaires, c'est-à-dire avec le concours des tribunaux et l'usage direct, avoué, patenté de la force publique. On irait devant les juges pour faire condamner les moines coupables de se réunir illégalement, on les ferait condamner et, la condamnation obtenue, s'ils refusaient de s'y soumettre, on les disperserait ouvertement.

» Au lieu de cela, que fait-on ? On dessai-

Chronique générale.

Le *Parlement*, journal républicain, reproche au gouvernement les moyens qu'il emploie pour exécuter ses décrets. Nous recommandons cette lecture aux partisans de l'expulsion des religieux.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

SOUVENIRS DE LA TOUSSAINT

LE CARNET D'UN SOLDAT

— Est-elle plus belle que celle de l'année dernière, mère ? demandait le petit Louis, en sortant une couronne d'immortelles de son enveloppe de papier.
 — Oui, mon ami, je la trouve superbe; c'est bien de ta part d'y avoir songé.
 — On ne doit pas négliger les absents, c'est toi qui me l'as appris; puis, je l'avoue, j'ai une raison pour ne pas oublier.
 — Laquelle ?
 — Voici longtemps que tu me promets, quand j'aurai mes dix ans, de me donner, le jour même de la Toussaint, le cadeau que papa t'a remis jadis pour moi. Or, j'ai dix ans, et la Toussaint, c'est demain. — Dis, quel est ce cadeau, bonne mère ? Je cherche en vain. Voyons, est-ce sa croix ? Mais non, tu y tiens trop. Est-ce son sabre ? Encore moins, il est trop lourd pour mon bras. Qu'est-ce donc ? Je m'y perds en vérité, je n'en dors plus...

En échange des chrysanthèmes que je lui porterais gentille, montre-moi la chose mystérieuse.
 — Il faut évoquer pour cela de lamentables visions, enfant; pourtant, tu as raison, tu ne dois pas ignorer.
 La jeune femme se leva et s'approcha de la croisée.
 Le crépuscule tombait.
 Sur le ciel terne, la ville de Thann (1) estompait ses toits aigus et les tours gothiques de sa cathédrale; la vallée de Massevaux, avec ses vignes rougies par l'automne, ses ruisseaux sinueux, allait mourir jusqu'aux plaines de la Lorraine.
 Lentement, obsédée par les images du passé qui s'éveillaient et battaient des ailes autour d'elle, la mère alluma sa lampe.
 Cette clarté subite inonda la pièce aux lambris de bois rongés par les vers depuis plus d'un demi-siècle, l'armoire en noyer avec ses plaques d'acier brillantes, le lit aux courtines violettes, et la couche de Louis, cachée comme un nid par les rideaux maternels.
 Derrière un voile de crêpe que le petit garçon soulevait parfois avec crainte et curiosité, s'abritait tout un musée de famille, — humbles et glorieuses reliques qui sont les parchemins du peuple.

D'abord, le fusil du bisafeul, un lourd et vaillant fusil qui avait résonné à Austerlitz et à Waterloo; puis, celui du grand-père, un soldat aussi, n'ayant porté que des galons de laine, et mort en Crimée; enfin le sabre du père, le sous-officier, tué aux environs de Belfort.
 Au-dessous, sur une étagère, reposaient des tronçons d'armes, une aigle, un lambeau de drapeau.
 Ces débris, quand on les tirait en été de leur cachette de deuil, solennisaient pour ainsi dire la pièce. Ils parlaient de campagnes lointaines, de terres ensoleillées et de steppes de neige; de gloire, de fanfares guerrières et de défaites; de fusillade, de poudre, de bruit... Et sous la lumière entrant à flots dans la maisonnette, ils représentaient la grande image de la patrie.
 Oui, c'était vraiment la France qui se dressait sous ce plafond enfumé, disant aux uns :
 « Merci, c'est pour moi que vous êtes morts ! »
 Aux autres :
 « C'est pour moi que vous grandissez !... »
 Louis, sa tête blonde appuyée sur sa main, le regard fixé sur les fleurettes de la couronne, attendait, anxieux, la résolution de sa mère.
 Elle se décida enfin et ouvrit l'armoire.
 — Voilà, fit-elle en tendant à l'enfant un objet de petite dimension, voilà ce que ton père t'a légué.

— Un carnet ! s'écria-t-il étonné.
 — En effet, le carnet du soldat, ses impressions et ses dernières pensées. Célébrons le jour des morts en songeant à lui. C'est, tu le sais, la fête du souvenir, c'est l'heure où les plus distraits se rappellent qu'ils ont quelque part, sous un mausolée de marbre ou un tertre de gazon, un frère, un fils, un ami à visiter, c'est l'heure où les plus endurcis s'attendrissent, où les plus fous cessent de rire.
 Et attirant Louis près d'elle, penchée sur la table, elle commença, d'une voix vibrante et basse, la vieille légende de nos désastres, légende qui, au lendemain de la guerre, nous secouait douloureusement, et qui maintenant s'efface des esprits et s'éteint sous une glaciale indifférence.

II
 Belfort, 5 décembre 1870.
 J'ai fait cette nuit un rêve étrange qui me poursuit encore.
 Je m'imaginai qu'après une sortie hardie et heureuse, nous étions débloqués, vainqueurs ! — J'accourais pour embrasser ma femme, et, pénétrant chez moi sur la pointe des pieds, je comptais prendre Annette par le cou pour jouir de sa surprise et de son grand cri de joie.
 — Pierre ! toi, mon Pierre !

(1) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Belfort, sur la Thur, au centre des gracieuses vallées de Saint-Amazin et de Massevaux.

sit les tribunaux, on ne veut à aucun prix de leur intervention; la police seule a qualité pour décider si les congrégations sont dans le droit oui ou non; cependant, quoique souveraine, elle est en quelque sorte hon-leuse de sa puissance, elle n'ose l'exercer à ciel ouvert, elle a besoin de stratagèmes, de déguisements, et la guerre qu'elle entreprend contre les moines est une guerre de ruse où il y a des embuscades, des pièges habilement tendus, des chausse-trappes préparées sous les pas des imprudents.

» Tout cela est triste, et il est impossible de ne pas rougir en voyant la politique d'un pays comme la France, suspendue pendant plusieurs semaines à la question de savoir si M. Dulac et M. Clément parviendront à pénétrer, sans être aperçus, dans l'intérieur d'un couvent de Barnabites ou de Franciscains. Est-ce là ce qu'on avait promis à la France lorsqu'on lui avait dit, pendant les élections, que la République lui donnerait la paix, la liberté, l'honneur? »

Nous sommes en mesure d'affirmer de la façon la plus positive que la lenteur apportée par le ministère Ferry-Constans-Farre à l'exécution des décrets, alors que c'est précisément pour avoir conseillé cette lenteur que M. de Freycinet a dû se retirer, a pour motif le grand nombre de démissions de magistrats et de fonctionnaires qui refusent de suivre plus loin le gouvernement.

En ce qui concerne les magistrats, on se résigne assez bien à leur retraite; mais en ce qui touche les préfets nommés depuis l'échec du 18 mai, on redoute l'effet que produirait leur démission sur l'opinion publique.

On lit dans la Défense :

« Quelques journaux ont annoncé que de nouvelles négociations venaient d'être engagées avec la cour de Rome, au sujet des congrégations religieuses.

» Voici ce que nous pouvons dire à ce sujet. Le cabinet qui a succédé à celui dont M. de Freycinet a été le chef, tout en reconnaissant que la déclaration des ordres religieux ne pouvait arrêter l'exécution des décrets du 29 mars, ne renonça pas cependant à agir auprès de la cour de Rome pour éviter, si c'était possible, l'exécution complète et embarrassante de ces décrets. De nouvelles ouvertures furent donc faites au nonce par M. Barthélemy Saint-Hilaire, et l'ambassade de France à Rome entreprit de son côté de sonder les dispositions du Saint-Siège.

» Ces efforts n'ont amené jusqu'à présent aucun résultat pratique. Le Saint-Siège sait, par une expérience récente, qu'il est impossible de compter sur la politique du gouvernement français, soumise à des oscillations continuelles, et dépendante du caprice de quelques personnages irresponsables, ainsi que des appréciations de la presse.

» D'ailleurs, les dernières négociations ont pu avoir lieu lorsque l'exécution des décrets semblait suspendue. Ce n'est pas au moment où le gouvernement poursuit fiévreusement sa politique de proscription que

des négociations nouvelles peuvent être engagées, avec quelque chance de succès. Lorsqu'on veut parlementer, il faut interrompre le feu, et les quelques démarches qui ont eu lieu depuis l'avènement du cabinet actuel n'ont jusqu'à ce jour aucun caractère sérieux. Elles peuvent tout au plus être considérées comme un indice des embarras inextricables dans lesquels le gouvernement a voulu se jeter comme à plaisir; mais on ne s'étonnera point que le Saint-Siège accueille toute démarche de ce genre avec une réserve et une défiance que les derniers événements ne justifient que trop. »

On lit dans la Vérité :

« Encore une complication sur laquelle le gouvernement n'avait pas compté à propos de l'exécution des décrets.

» Si nous en croyons un pointage des plus sérieux, les membres du tribunal des conflits se diviseraient comme suit :

» Trois membres favorables au gouvernement, trois hostiles et trois douteux.

» Que fera le ministère si le tribunal des conflits lui donne tort? »

La situation sera en effet assez difficile et on ne voit pas comment le cabinet sortirait de cette impasse.

Nous lisons dans la Patrie :

« Le gouvernement, qui interdit la prière dans les hôpitaux et dans les écoles; le gouvernement, qui fait fermer les cercles catholiques d'ouvriers, vient de prendre une décision qui témoigne de son impartialité :

» Un arrêté préfectoral vient d'autoriser les statuts de l'Union démocratique de propagande anticléricale.

» On sait que cette société, fondée sous le patronage d'honneur de Victor Hugo, Garibaldi et Louis Blanc, a pour but de combattre les doctrines du catholicisme et de propager les doctrines de la libre-pensée.

» Le président est M. Victor Schœlcher, sénateur, et les vice-présidents sont MM. Paul Bert, Gagneur, de Lacretelle, députés, et A.-S. Morin, conseiller municipal de Paris, c'est-à-dire les ennemis déclarés de toute religion, les destructeurs de toute idée de Dieu et les propagandistes du socialisme révolutionnaire dont la devise est : Guerre à Dieu ! guerre à la famille ! guerre à la propriété !

» A Victor Hugo, à Garibaldi, à Louis Blanc, nous demandons qu'on ajoute M. Grévy. Nous n'aurons plus une trinité, mais un quatuor. »

On sait que M. de Montluc, préfet du Morbihan, a perdu sa cravate dans une expédition contre les religieux. Nous lisons à ce propos dans le Journal de Vitry :

« A peine les Vitréens ont-ils eu connaissance de la mésaventure arrivée à la cravate de M. de Montluc, leur compatriote, qu'immédiatement une souscription s'est formée pour lui envoyer une cravate d'honneur. — Ils tiennent essentiellement à ne pas lais-

ser sans son accompagnement la veste qu'ils lui ont donnée aux élections.

» Cette cravate, que nous sommes chargés de lui transmettre en leur nom, est en soie terminée par une frange d'or. Naturellement elle est tricolore.

» Comme ornementation, elle porte à une extrémité les trois signatures du personnage; à l'autre, les fausses clefs et crochets, insignes de la profession.

» On pourra lire autour du cou les lignes suivantes, écrites il y a quatre ans par M. le préfet actuel du Morbihan :

« Vitry, le 29 février 1876.

» ... Je défendrai la famille et nos droits de chefs de famille, parmi lesquels je comprends le droit pour le père de choisir, à tous les degrés, l'éducateur qui lui convient pour ses enfants.

» Je défendrai aussi la religion et la propriété, pour lesquelles j'ai déjà combattu, lorsque la Commune les menaçait... »

» LEON DE MONTLUC. »

On lit dans la Vérité, à propos de l'affaire Wachter :

« Bien entendu, la République française n'a pas soufflé mot. Ce qu'on peut dire de M. Wachter, mis par M. Gambetta en relations officielles avec le ministre de la guerre et les commandants de corps, continue à ne pas regarder M. Gambetta.

» Mais voici qui se complique.

» Le Petit Parisien demande à M. Wachter ce qu'il y a de vrai dans le récit publié par la Nationalische Zeitung, de Berlin, au mois de janvier 1872?

» Ce journal racontait que, dès la fin de 1871, au moment où il s'agissait pour les Alsaciens et les Lorrains d'opter entre les nationalités allemande et française, M. Wachter avait demandé à M. de Moltke d'être attaché au grand état-major général allemand avec le grade qu'il occupait dans notre armée.

» Jusqu'ici, personne n'a reproduit ce récit du journal allemand; personne ne l'a démenti.

» Ainsi, il était avéré déjà que le rédacteur en chef de l'Armée française avait été accusé, sinon par le ministre, au moins par le ministre de la guerre, de livrer ses renseignements à l'étranger.

» Aujourd'hui, il s'agit de savoir si, oui ou non, avant de devenir le confident militaire de M. Gambetta, M. Wachter n'a pas sollicité un commandement dans l'armée allemande.

» Est-ce que M. Gambetta persistera à trouver et à dire que cela ne le regarde pas? »

Judi dernier, dans une maison de la rue de Lille, M. Cazot se trouvant à dîner à côté d'une dame à la répartie vive, lui parla de son fils, qui venait de finir son volontariat, et lui demanda bienveillamment quelle carrière il comptait suivre.

— Mon mari, dit la dame, veut absolument le placer chez un serrurier.

— Chez un serrurier, et pourquoi? reprit M. Cazot.

— Il dit que c'est la voie la meilleure pour arriver promptement préfet.

Vous voyez d'ici la tête de M. le garde des sceaux!

Un mot bien frappé de M. Rochefort dans l'Intransigeant :

« Du temps de Napoléon III, nous étions sous l'empire, mais du temps de Jules Ferry nous y sommes bien davantage. »

LES AVIDES.

En théorie, républicain est synonyme de désintéressement; en pratique, il n'y a pas d'hommes plus avides que les républicains.

En théorie, républicain est synonyme de dévouement; en pratique, il n'y a pas de budgétivores plus actifs que les républicains. Dans leurs discours et dans leurs journaux, les républicains protestent contre le cumul des traitements; à cette heure, il y a 37 sénateurs et 8 députés qui émargent à la fois à plusieurs budgets.

Dans leurs écrits et dans leurs proclamations, les républicains parlent d'économiser la fortune de la France; et voici que les conseillers municipaux de la ville de Paris réclament des appointements.

Non-seulement lesdits conseillers municipaux réclament des appointements, mais ils demandent encore que leur nombre soit augmenté.

Qu'on se rappelle les 30 sous quotidiens des gardes nationaux; ces 30 sous, touchés pour une journée de paresse, c'était l'âge d'or de la République pour la masse des nouvelles couches.

Nos républicains du conseil municipal de Paris éprouvent le même besoin de tranquillité, avec des appétits plus larges.

Que la loi leur accorde 30 fr. par jour, et ils se tiendront pour satisfaits, pendant quelque temps.

Et si l'on paie les conseillers parisiens, il faudra aussi payer tous les conseillers de France, conseillers municipaux, conseillers d'arrondissement et conseillers généraux.

Quel trou au budget, mes amis! Combien de millions cette débauche démagogique coûterait-elle?

Ce rêve est sorti du cerveau du citoyen Sigismond Lacroix, conseiller polonais de la municipalité parisienne, radical et quelque peu communiste.

Mais ce rêve n'aura pas de suites.

Mais si en République tous les citoyens sont avides, il n'y a d'émargement que pour les opportunistes, c'est-à-dire pour ceux qui tiennent la bourse.

Tous avides, mais pas tous à table.

Attendez, citoyens! quand la coterie Gambetta sera complètement soûlée, vous la jetterez sous la table, et vous pourrez dévorer à votre tour, s'il en reste.

(Tablettes d'un Spectateur.)

Dans la salle, Marianne, notre voisine, s'activait autour d'un berceau. En m'apercevant elle me fit un signe :

— Venez donc, sergent, venez vite admirer votre nouveau-né.

— Mon nouveau-né?...

— Oui da; un beau sujet encore, solide, et bon pour les cuirassiers!

Et moi, le cœur battant, plus ému qu'au malin d'une bataille, je me penchais sur le marmot, je baisais ses menottes, et mes yeux, obscurcis de larmes, distinguaient à peine Annette, un peu pâle, m'interrogeant avec un sourire.

— Es-tu content, Pierre? c'est notre fils!

Oh! le doux rêve, et maudit soit le clairon qui m'a réveillé...

Hélas! non, je n'étais pas dans ma maisonnette de la vallée, mais dans la casemate humide où, depuis tant de semaines, la terre nous sert d'oreiller et le sifflement strident des obus de chanson berceuse!

Tantôt, en achevant ma ronde sur les remparts, aux murmures de la Savoureuse (1) qui baigne les glacis et s'enfonce dans la forêt d'Arsoy, j'ai compté les mois et je suis convaincu que le bambin est arrivé.

Sapristi! mon rêve a dit vrai... Il est là-bas le

(1) Rivière prenant sa source dans les Vosges et baignant les fortifications de Belfort.

chérubin, et son père ne lui a pas souhaité la bienvenue...

Une idée! Ces notes que j'écris à bâtons rompus, pour abrégé les soucis de l'absence, si je les lui conservais pour plus tard, lorsqu'il pourra comprendre? — Qui sait! nous les lirons gaie-ment ensemble, les pieds sur les chenets de cuivre, devant le feu de sarments, ce premier feu d'hiver qu'on allume chez nous le jour de la Toussaint. Peut-être aussi mourrai-je avant la fin de la guerre, alors... ma foi, pauvre, tu liras seul, mais tu pourras te dire que ton père t'aimait avant de te connaître.

Au fort de l'Espérance, 9 décembre 1870.

..... Les obus font rage, une pluie de fer écrase la ville; les maisons sont atteintes, criblées, et quelques-unes flambent, durant la nuit, comme des torches gigantesques.

Savez-vous que nous recevons, en moyenne, de quatre à cinq mille projectiles en vingt-quatre heures?

C'est raisonnable! Nous ripostons, morbleu! avec des bombes et des boulets accumulés par Vauban, un prévoyant celui-là!

10 décembre 1870.

Le commandant m'a appelé.

— J'ai besoin d'un homme intrépide, sergent, êtes-vous cet homme?

— Oui, mon commandant.

— Vous connaissez le pays?

— J'y suis né.

— Je vous envoie sans doute à la mort.

— On ira.

— Il faut, par les bois de la Miotte, gagner le village de Rappe, et rejoindre le corps d'armée qui se trouve dans cette direction.

— J'essaierai.

— Vous n'avez pas d'enfant, n'est-ce pas? Je me reprocherais un orphelin.

— Non... oui... mon commandant, pas que je sache, à moins que...

Le commandant ne comprit rien à cette réponse assez embrouillée, et m'expliqua aussitôt, en phrases brèves, le but à atteindre: s'appliquer à éviter les ponts et les routes, franchir les lignes prussiennes, échapper à la fois aux feux des batteries et aux uhlands.

C'était périlleux, presque fou; en guerre, ces folies-là sont souvent des victoires.

Allons! C'est décidé, je remplirai ma mission, mais j'en ai le pressentiment, je n'en reviendrai pas. Qu'importe, si la résistance de Belfort se prolonge, si son salut en dépend!

Même date, le soir.

J'ai endossé des guenilles de mendiant à la place de mon uniforme, mon chef ma serré la main et j'attends.

Les chemins sont si noirs qu'on ne voit pas à deux pas, et le vent qui s'élève m'apporte, du fond des vallons, des sonneries de cloches...

Le bombardement se ralentit, les canonniers harassés s'endorment... Onze heures! sergent Pierre, en avant!

Dans une ferme, 13 décembre 1870.

J'ai réussi, et une sortie vigoureuse des nôtres a jeté le désarroi parmi nos ennemis.

— Vous avez été blessé, sergent, s'écria tout à coup le général qui parcourait les dépêches que j'apportais, vos vêtements sont imbibés de sang.

— Rien, ce n'est rien, bégayai-je, une balle dans l'épaule... seulement j'ai séjourné plus d'une heure dans la rivière... Obligé à l'aube de la traverser deux fois à la nage, pour éviter les sentinelles d'avant-garde, je suivais le courant, me dissimulant derrière les joncs et les herbes, quand, en quittant la rive, une autre balle me déchira la cuisse. — Je m'évanouis; la vivacité de l'air me ranima promptement. Je sentais un glas funèbre tinter à mes oreilles, mais la missive du commandant, collée tout près du cœur, me rendait mon énergie, et rampant, me traînant sur les genoux, répandant mon sang dans les sillons comme le chevreuil traqué par une meute, je parvenais au camp.

TOUJOURS DES BRUITS DE GUERRE.

Au moment où l'émotion causée par la question d'Orient commençait à se calmer, où l'on était tout au calme, tout à la paix, où l'on attendait la remise de Dulcigno, regardée comme la dernière des concessions possibles de la Turquie, l'Agence Havas communique à la presse un discours du roi des Hellènes, qui va retentir comme le premier coup de canon d'une grande guerre dans toute l'Europe.

Le roi Georges dit dans ce discours :

« Après vous avoir informé que mes relations avec les puissances étrangères sont amicales, je dois exprimer ma reconnaissance envers les Etats que je viens de visiter. La décision arbitrale qu'ils ont prise, réunis en conférence, accorde au royaume une nouvelle frontière, qui le rend plus fort, et étend les bienfaits de l'existence nationale, dont nous jouissons, à des membres de la famille hellénique qui ont contribué à son affranchissement. Les puissances qui ont signé cette décision s'occupent aujourd'hui à la réaliser. La certitude de cette réalisation nous impose à nous-mêmes des mesures qui vont être l'objet principal de vos débats et de vos décisions pendant la durée de cette session. »

Suivant le discours royal, « les puissances qui ont signé la décision arbitrale s'occupent aujourd'hui de la réaliser. » Il est clair que le roi Georges a reçu des assurances des diverses cours qu'il vient de visiter; c'est ce qu'il fait connaître à la Chambre des députés quand il parle de la certitude d'une prochaine réalisation des décisions arbitrales.

Peut-être a-t-il aussi reçu la parole de M. Gambetta.

En tout cas, c'est par les armes que le roi des Hellènes compte aider à la réalisation des décisions prises par les puissances.

« Quant à moi, a-t-il dit, j'ai la résolution inébranlable de faire produire à la mobilisation de l'armée, aussi rapidement que possible, tous ses effets. »

C'est donc la déclaration de guerre à bref délai à la Turquie; car, on le sait, la Sublime-Porte a déclaré que la cession de Dulcigno était l'extrême limite de ses concessions et elle est bien résolue à ne pas céder au gouvernement d'Athènes « les membres de la famille hellénique » que celui-ci revendique.

Le voyage que le duc d'Aoste, frère du roi d'Italie, vient de faire en Angleterre, a vivement intrigué les esprits dans les sphères politiques. On s'est demandé quel était le but de ce voyage.

Nous croyons savoir que le fils du roi Victor Emmanuel était allé négocier un projet de traité dont l'alliance anglo-russe serait la base. D'après nos informations, le prince n'aurait pas réussi dans sa mission.

Une expression compatissante éclaira la physiologie du général. Il retira la croix qui brillait sur sa poitrine et l'attacha lui-même sur la mienne, disant :

— La patrie est fière, mon ami, de posséder de tels défenseurs...

..... Ma pauvre Annette, je crois que c'est fini, bien fini pour moi...

Les honnêtes paysans qui m'ont recueilli me promettent de l'envoyer mon carnet et ma décoration, c'est là tout mon héritage de fortune et de gloire... Plus de retour, plus d'intimes causeries ni de projets communs pour l'avenir du gamin...

Tu l'élèveras seule, et dans quelques années tu lui donneras ces pages; tu lui apprendras aussi que le devoir console, et que le sacrifice de notre vie, fait à une noble cause, ennoblit les plus infimes...

Adieu petit, deviens un homme, deviens un soldat, la France en aura longtemps besoin...

Je vous ai embrassés en rêve, mes chéris, et sur mon lit solitaire, je garde encore sur les lèvres la saveur de ce dernier baiser.

Combien y en a-t-il de ces héros obscurs dispersés dans les champs de l'Alsace ?

Qui s'inquiète d'eux aujourd'hui, qui pense encore à cette époque d'héroïsme et de douleur ?

Les préoccupations, les luttes ardentes, les clamours de l'ambition et de la haine dominent tout.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 octobre.

Le marché est plus calme. On constate que les sorties d'or continuent à la Banque de France. Le chiffre seulement en est diminué. Il est encore impossible d'apprécier à quel taux on obtiendra les reports; et on semble disposé à craindre un renchérissement de l'argent. Enfin, la tenue des valeurs internationales sur les marchés étrangers n'est pas de nature à encourager les achats des fonds d'Etat.

Il résulte de cet ensemble de circonstances un mouvement assez général de recul sur les titres de cet ordre. L'italien n'est plus qu'à 87.75 et le Florin d'Autriche est lourd à 74.50. Le Florin hongrois se tient difficilement à 94. Notre 3 0/0 lui-même est moins ferme à 120.67 1/2, après 120.65.

Nos grandes valeurs françaises sont fort bien tenues; mais ici on doit faire la part des achats continus de l'épargne. Ces achats se portent avec une faveur marquée sur la Banque d'escompte aux environs de 840 et sur la Banque hypothécaire au-dessus de 630. Nous engageons nos lecteurs à ne pas perdre de vue le tirage qui va avoir lieu le 10 novembre prochain sur les obligations 3 0/0 de la Société.

On recherche également les obligations du Crédit foncier égyptien qui sont en demande à 452.50. Ces obligations servent de remploi très-utile aux réalisations que la hausse provoque sur les obligations de la Dette hellénique.

La Société générale française de Crédit donne lieu à des transactions animées. C'est demain qu'est mis en paiement l'acompte de 15 fr. sur le dividende de l'année courante. Ce coupon sera bien vite regagné, et il est probable que ce mouvement servira de point de départ à une hausse plus large.

Il y a de bonnes demandes sur la Banque de dépôts et d'amortissement. Les achats du comptant se portent aussi sur les Bons privilégiés de l'Assurance financière, susceptibles à leurs cours actuels d'une hausse importante sur les actions de la Compagnie d'Assurance la Foncière-Transports. Les capitalistes qui mettront ces excellentes valeurs en portefeuille en retireront de larges bénéfices.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Avis à ceux de nos instituteurs qui auraient le goût des voyages.

M. le ministre de la marine a écrit à son collègue de l'instruction publique pour lui annoncer que quatre-vingt-dix-neuf instituteurs seraient nécessaires pour assurer le service de l'instruction primaire à la Martinique; le traitement de ces instituteurs varierait de 1,800 à 3,000 fr.

Le frère de M. le duc de Feltré, M. le comte de Goyon, second fils du regretté général de Goyon, et lui-même ancien officier, qui a fait, en 1870 et 1871, ses preuves de bravoure, va prochainement se marier avec M^{lle} Marie de Raigecourt.

Brillante union des deux parts, autant par la fortune que par la naissance.

A Poitiers, M^r Sebaux, évêque d'Angoulême, vient de donner, en l'église Notre-Dame-la-Grande, la bénédiction nuptiale à M. Antoine de Lestang et à M^{lle} Clotilde Prévost Sansac de Traversay. Les deux familles comptent parmi les plus distinguées du Poitou et de l'Angoumois.

Cependant, si l'on faisait trêve un instant, on saisirait la plainte de ces légions de braves qui, de Strasbourg aux rives de la Marne, protestent contre cet ensevelissement dans l'éternel silence. Oui, écoutons mieux, et nous entendrons, le jour des morts, au travers de ces brumes de novembre qui ramènent pour la France les dates néfastes des longs mois du siège et de l'invasion, les ombres des Douay, des Franchetti, des Lambert, des Régnault et de tant d'autres nous dire : « Souvenez-vous !... »

MARIE DE BESNERAY.

Epouvantable calembour du Sphinx : Les préfets font beaucoup parler d'eux en ce moment. Trop ! car ces messieurs nous ont valu, hier, ce mot inouï :

— Pourquoi change-t-on si souvent les préfets ? — Parce que la République n'a pas de préférences !...

Je demande l'expulsion de l'auteur.

Calino est l'homme du monde le plus malheureux en ménage. Sa maison est un enfer.

Dernièrement, il aborde un de ses voisins dans un état de surexcitation indicible.

— Ma femme me fera mourir de chagrin, dit-il; et dira que je suis condamné à passer ma vie avec un pareil monstre !

— Mais vous allez avoir sous peu une ressource : le divorce.

— Impossible ! s'écrie Calino avec désespoir... nous ne sommes pas mariés !

Un officier qui portait un des grands noms de la noblesse française vient de mourir. Avant-hier matin, à cinq heures, succombait à une fluxion de poitrine, contractée au service, M. le comte François de Filz-James, capitaine au 1^{er} hussards, âgé seulement de trente-six ans.

ANGERS.

Ces deux derniers jours, de nombreuses couronnes ont été suspendues à la grille de la chapelle des Capucins, cour Saint-Laud. Les dames d'Angers, pour protester contre les iniques décrets qui menacent les religieux, ont elles-mêmes tressé et apporté ces couronnes, hommage de respect et de sympathie. Les catholiques ne cessent de se porter en foule au couvent de la cour Saint-Laud. On peut expulser les Capucins; on n'empêchera pas les Angevins de protester hautement en faveur de ces modestes et utiles religieux.

TOURS.

Le concours de fin d'année de l'école de tir du 70^e régiment territorial d'infanterie aura lieu demain dimanche 31 octobre, à partir de 8 heures du matin, au Menneton.

Le tir s'effectuera à 200 mètres et strictement d'après les règles prescrites par le Manuel de l'instructeur de tir (pages 175 et suivantes).

MM. les officiers du 70^e territorial et ceux de la réserve de l'armée active, sont priés de se rendre au concours en tenue de jour.

Neuville. — Mardi soir, la femme Delavau, épouse d'un employé de la gare de Neuville (Vienne), a été écrasée par le train de 11 heures du soir. Lorsque le corps a été retrouvé, il était mutilé, dit-on, un bras était détaché du corps.

Cette malheureuse avait dîné avec son mari le soir même de ce funeste accident, dont les causes seront sans doute révélées par l'enquête qui se fait.

Vouillé. — Mercredi, un accident épouvantable est arrivé au moulin de Commeré, à Traversonne, commune de Vouillé (Vienne).

Pendant que le sieur François Thiollet, meunier, était occupé à graisser les rouages de son moulin, il fut accroché par ses vêtements et engagé dans un engrenage. Le malheureux a eu le corps littéralement coupé en deux. Il n'y avait personne en ce moment au moulin pour lui porter secours.

La femme de la victime, ignorant la triste position de son mari, et ne sachant où il était passé, était allée à Vouillé et à Traversonne pour avoir de ses nouvelles. Ce n'est qu'après quatre heures de recherches que la femme Thiollet, de retour au moulin, vit l'horrible spectacle qui s'offrit à ses yeux. Le malheureux Thiollet n'était âgé que de trente-deux ans; il laisse deux enfants en bas âge.

A DAVID (d'Angers)

CANTATE

A l'occasion de l'érection de sa statue à Angers. LE 24 OCTOBRE 1880.

Gloire au génie, et gloire à sa puissance, Que, devant lui, tout front soit incliné !
Toi, notre orgueil et l'orgueil de la France,
Qu'une faveur du ciel nous a donné,
David d'Angers, aux pieds du monument
Qu'on élève à ta mémoire,
Le monde entier proclame en ce moment
Ton génie et ta gloire.

En vain la fortune étrangère
Veut tenter le jeune sculpteur;
David aime mieux la misère
Et sa patrie et son honneur !
D'Angers, sa ville tant chérie,
Il peut accepter un secours;
Mais voilà qu'il compte en sa vie
Plus de chefs-d'œuvre que de jours.

Voici Jean Bart, le géant de l'audace,
Le roi René, Barra de Palaiseau;
C'est l'homme fort, c'est l'enfant et sa grâce,
C'est Gutenberg et le monde nouveau,
Voilà Bonchamps et son geste sublime,
Condé, que rien ne peut épouvanter;
Point de Héros que sa main ne ranime,
Et pour bien dire il faudrait tout citer.

Gloire au génie, et gloire à sa puissance,
Que, devant lui, tout front soit incliné !

Toi, notre orgueil et l'orgueil de la France,
Qu'une faveur du ciel nous a donné,
David d'Angers, aux pieds du monument
Qu'on élève à ta mémoire,
Le monde entier proclame en ce moment
Ton génie et ta gloire.

J. ROGERON.

Musique de G. FEBVRE.

Nouvelles à la main.

Un volontaire, appartenant à la cavalerie, a fait accroire à son père que chacun est forcé de fournir un cheval, et le papa a envoyé la somme demandée.

Ayant appris le succès de cette carotte, un autre volontaire, engagé dans l'artillerie, a écrit à son tour à l'auteur de ses jours, qu'on est tenu de fournir son canon; et le second papa s'est également exécuté.

Mais, voyant l'autre jour un canon Krupp en acier, de gros calibre, il en demande le prix :

— Cent mille francs, lui fut-il répondu.

— Cent mille francs ! dit-il à sa femme. Quel bonheur que notre Alfred ne soit pas dans cette batterie-là !

Un notaire de province demandait à un médecin de l'endroit, célibataire endurci :

— Combien avez-vous de cas de pleurésie en ce moment ?

Le médecin. — Et vous, combien de cas... de mariage ?

Au café :

— Patron, vous avez augmenté le prix de cette liqueur, et cependant les verres sont plus petits qu'autrefois.

Le patron (avec aplomb) :

— Oui, monsieur, mais la bouteille est plus grande.

La souscription aux 100,000 obligations de la Rente mutuelle, dont nous avons publié l'annonce, obtient un succès sans précédent, non-seulement la petite épargne demande cette valeur, mais les gros capitaux la recherchent également avec un empressement qui témoigne en sa faveur; on peut dire, dès à présent, que la souscription publique, qui sera close le 31 courant, sera couverte par les demandes. Les capitalistes prévoyants ne tarderont pas à reconnaître que ce nouveau type d'obligations à remboursement progressif de 110 à 200 fr. offre tous les avantages et toute la sécurité d'une valeur de premier ordre.

Nous croyons devoir rappeler que ces obligations sont garanties par 30 0/0 du capital souscrit, converti en Rentes françaises 30 0/0, en immeubles situés en France, et 40 0/0 par le capital social et les affaires industrielles dont les bénéfices réalisés pendant le premier semestre s'élèvent à 408,000 fr.

L'honorabilité et la compétence des membres du conseil d'administration de la Société la Rente mutuelle sont également un élément de succès pour la conduite générale des affaires.

Le conseil se compose de :

MM. A. DE MIEULLE, ancien directeur de la succursale de la Banque de France, à Angers, Président.

A. TERRAY, manufacturier, à Grenoble.

A. DEFAUCAMBERG, négociant à Paris.

MUNDEL, entrepreneur de chemins de fer à Paris.

ROBINEAU, ancien négociant notable et commerçant à Paris.

FRUTIERAUX, ancien inspecteur départemental de l'Assistance publique, au Puy.

PALAIS

DES MARCHANDS Les plus Vastes Magasins de NOUVEAUTÉS

ET D'AMEUBLEMENTS De tout l'Ouest.

ACTUELLEMENT EXPOSITION GÉNÉRALE Et Grande Mise en Vente DES NOUVEAUTÉS D'HIVER

OCCASIONS EXCEPTIONNELLES EN

Toilettes nouvelles, Confections, Manteaux, Soieries, Fourrures, Lainages haute nouveauté, etc., etc. Confections pour enfants.

NOTA. — Le choix considérable et l'extrême modicité de nos prix, donneront à cette exposition un intérêt digne de fixer l'attention des dames.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 OCTOBRE 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant				Valeurs au comptant.					
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	85	90		Crédit Foncier colonial	435			C. gén. Transatlantique	595	2	50		
3 % amortissable	87	75		Crédit Foncier, act. 500 fr.	1302	50	7	50	Canal de Suez	1280			
4 1/2 %	114			Obligations foncières 1877	302			Société autrichienne	390	25			
5 %	120	05		Obligations communales 1870	472			OBLIGATIONS.					
Obligations du Trésor	523			Obligat. foncières 1879 3 %	408		50	Est	391	50			
Obligations du Trésor nouvelles	519			Soc. de Crédit ind. et comm.	742	50		Midi	391				
Dép. de la Seine, emprunt 1887	233			Crédit mobilier	650		5	Nord	398	50			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	501	25		Crédit Foncier d'Autriche	793	75	13	Orléans	393				
1865, 4 %	580			Est	780		50	Ouest	391				
1869, 3 %	398	50		Paris-Lyon-Méditerranée	1480		17	Paris-Lyon-Méditerranée	392	25			
1871, 3 %	394	50		Midi	1070		5	Paris (Grande-Ceinture)	386	75			
1875, 4 %	512			Nord	1680		20	Paris-Bourbonnais	398	50			
1876, 4 %	513			Orléans	1245		5	Canal de Suez	568				
Banque de France	3780			Ouest	822	50	2						
Comptoir d'escompte	970			Compagnie parisienne du Gaz	1370								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures	8 minutes du matin	3 heures	26 minutes du matin
6	45	8	21
8	56	9	21
1	25	12	40
3	32	4	44
7	15	10	28
10	37		

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

GOUBY-MAURICE

Rue Haute-Saint-Pierre, 39, près les Grands Magasins de la Ville de Paris

SAUMUR

Préviens sa nombreuse Clientèle qu'il vient de recevoir un Choix immense de Calorifères, Cuisinières, Poêles et Cheminées, depuis les plus bas prix jusqu'aux modèles les plus riches.

POÊLE MOBILE

Système américain, pouvant se rouler tout allumé d'un appartement dans un autre.

PHARE AMÉRICAIN

Laisant voir le feu tout autour, et chauffant par le rayonnement direct.

BRASEROS

APPAREILS SANS TUYAUX.

POÊLE ROULANT

SYSTÈME IRLANDAIS.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
En totalité ou en plusieurs lots.
LA PROPRIÉTÉ DES ROCHES
Commune de Saint-Lambert-des-Levées, près le bourg,
Consistant en :
MAISON DE MAÎTRE, neuve, joignant la levée ;
MAISON DE FERMIER et bâtiments d'exploitation, au bas de la levée ;
Jardins, terres labourables et prés ; le tout en plusieurs grandes pièces distinctes, près les maisons.
S'adresser audit notaire. (504)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
Ensemble ou séparément,
MAISON DE MAÎTRE AVEC GRAND JARDIN
Près la levée de Saint-Florent à Saumur, canton du Bois-Brard, près Noc-Baril.
Près ladite maison, VIGNE, sur la levée, à l'angle d'un chemin du Bois-Brard.
S'adresser audit notaire. (500)

Etude de M^e LABONNIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
UN PRÉ A DEUX HERBES
Canton de la Mareuillet, à Saumur.
Joignant MM Girard, de Saint-Vincent, Delavan et autres.
Contenance de 82 ares 50 centiares.
Une boire dépend du pré.
S'adresser au notaire. (644)

Etude de M^e E. GUIBERT, notaire à Oiron (Deux-Sèvres).

A CEDER
L'HOTEL DE FRANCE
Sis à Oiron (Deux-Sèvres).
Actuellement exploité par Abel DENIZE.
L'adjudication aura lieu à Oiron en l'étude de M^e GUIBERT, le dimanche 14 novembre 1880. (652)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
Par adjudication volontaire.
A Saumur, en l'étude et par M^e MÉHOUS, notaire,
Le dimanche 7 novembre 1880, à midi,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue des Capucins, n° 38.
Actuellement occupée par M. Jamain, épicier.
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. TESSIER-GIBARD, propriétaire à Saumur, rue du Prêche, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (661)

Etude de M^e ROGERON, notaire à Nueil.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
En totalité ou par parties,
UNE MÉTAIRIE
Située communes de Cléré et de Passavant (Maine-et-Loire).
Dite la METAIRIE DE LA HAUTE-COUDRAIE
D'une contenance de quarante-neuf hectares vingt-deux ares vingt centiares, ci.... 49 h. 22 a. 21 c.
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e ROGERON, notaire. (594)

Etudes de M^e ROGERON, notaire à Nueil (Maine-et-Loire), et de M^e VANDANGEON, notaire à Argenton-le-Château (Deux-Sèvres).

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MÉTAIRIE
Située à Etusson (Deux-Sèvres), Appelée la **GRANDE-MÉTAIRIE-DU-BOURG**
Contenant quarante-sept hectares, ci.... 47 hect.
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, soit à M^e ROGERON, dépositaire des titres de propriété, soit à M^e VANDANGEON. (590)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE BELLE MAISON
Située au Pont-Fouchard, près Saumur,
Avec servitudes et beau jardin bien planté d'arbres fruitiers ; le tout d'une superficie d'environ 40 ares.
S'adresser, pour traiter, à M. BOURNILLE, propriétaire à Saumur, rue Beaurepaire, ou à M^e GAUTIER, notaire. (642)

Etude de M^e HERBAULT, notaire à Saint-Léger (Vienne).

A VENDRE
A L'AMIABLE,
DEUX MOULINS A VENT
Nommes les MOULINS-ROUGES,
Situés commune de Méron, près la station de la Motte-Bourbon,
Appartenant à M. le prince de la Tour d'Auvergne.
S'adresser, pour traiter, à M. BARAULT DE LÉPINE, à Douvy, commune d'Épieds, ou audit M^e HERBAULT.

A VENDRE
APRÈS DÉCÈS,

UNE CHARGE D'HUISSIER
S'adresser pour traiter directement, à M^e veuve RICHARD, rue Sainte-Anne, à Thouars (Deux-Sèvres). (676)

A VENDRE

PLANT DE VIGNE ROUGE
ESPECE GROLEAU
Dix francs le mille, produisant à deux ans de plantation. Deux hectolitres à l'are, en plein rapport, exempt de maladie.
S'adresser à M. Yvon père, rue du Roi-René, n° 16, à Saumur.

CHAPELLERIE

Ouverture d'un atelier pour la réparation, la transformation et la remise à la mode de toutes espèces de chapeaux : paille et feutre.
M. GATINOIS, rue Saint-Jean, n° 16, au premier. (566)

SOCIÉTÉ ANONYME

du **Comptoir Financier et Industriel DE PARIS**
AU CAPITAL DE 6 millions DE FRANCS
Siège social, à Paris, rue Laffitte, n° 11.

Le siège social sera transféré de la rue Laffitte, n° 11, à la **Rue de la Victoire, n° 28 A PARIS**
Au 1^{er} décembre prochain.

AVIS

Le Conseil d'Administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires qu'il sera distribué, à partir du 30 novembre prochain, un deuxième acompte de 10 fr. sur les actions anciennes, entièrement libérées, et un deuxième acompte de 6 fr. 25 sur les actions nouvelles libérées de 250 francs.

Ce paiement porte à 5 0/0 de la valeur nominale l'importance des distributions effectuées aux actions, sans préjudice du dividende qui sera proposé à l'assemblée générale.
Les acomptes ci-dessus seront payés, sans impôt, en échange du coupon n° 4, rue Laffitte, 11, et rue de la Victoire, 28 (hôtel du nouveau siège social du Comptoir financier et industriel de Paris) ; en province, dans toutes les succursales de cet établissement, et dans toutes les autres institutions de Crédit.

N.B. — On peut se procurer pour **322 fr. 50** des actions nouvelles du **Comptoir financier et industriel de Paris**, libérées de 250 fr. Le dividende de l'année 1880 ne sera pas inférieur à 6 0/0. Une large plus-value dans les cours et le revenu est assurée à cette valeur toute d'avenir. (680)

AVIS.

Obligations hypothécaires de 300 francs au porteur, rapportant **5 0/0** net d'impôt, valeur de toute sécurité.
Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. RABILLAC, directeur de la succursale du Comptoir Financier et Industriel de Paris.
75, Rue d'Orléans, 75, à Saumur. (670)

LOSANGE PURGATIF

GANGE PURGATIF
Très facile à prendre, sans aucun danger, ni coliques, ni maux de tête, ni constipation.
M^e TRICOT, rue des Saints-Pères, 39, Paris.
Les deux purgations, 4 fr. 50 par la poste, 4 fr. 30.
Se trouve dans toutes les pharmacies. (380)

UNE PERSONNE DE CONFIANCE demande une place pour faire la cuisine et le ménage.
S'adresser au bureau du journal.

Communication Hygiénique.

De l'avis de tous les médecins, le froid aux pieds et l'humidité sont nos ennemis mortels. Sachons les combattre. Portons toujours des **Semelles hygiéniques crincolle-droffe Lacroix**.
Ces semelles sont, au début comme à la fin, quoiqu'elles soient très-minces, à l'épreuve de l'humidité. Evitons celles qui sont spongieuses, telles que laine, liège, fourrure, etc., dont la chaleur est de courte durée. Avec les **Semelles Lacroix**,
PLUS de FROID aux PIEDS NI d'Humidité!!!
Se trouvent partout. Exiger le nom LACROIX.
Gros, détail, Paris, 1, rue Auber.

GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des journaux financiers
NEUVIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches
PAR AN 4 FRANCS
4
ABONNEMENTS D'ESSAI
2 Fr. Première Année
Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE
DES TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS A LOTS
PARAISSENT TOUTS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.
ENVOYER LE BULLETIN POSTÉ PAR TIMBRE-POSTE
50, Rue Talbot, — Paris

Saumur, imprimerie P. GODET.